

PROCURATION ANNUELLE

Enseignement secondaire

Annexe II (5)

Etablissement (1) : L.P. « LES BUISSONNETS » 7 Boulevard Daviers 49100 – ANGERS Tél. : 02.41.24.19.70 secretariat.lesbuissonnets@cneap.fr	PROCURATION ANNUELLE Enseignement secondaire Païement des bourses d'études Année scolaire 2022 - 2023
---	--

Je soussigné(e) (2)	
Agissant en qualité de (3) :	
Domicilié(e) à (4)	
Donne procuration à M. (5)	Monsieur CAILLEAU François
Président de (6) l'Association de Gestion de l'établissement susmentionné.	

A l'effet de :

<ul style="list-style-type: none">– percevoir en mon nom le montant, arrêté par l'ordonnateur compétent pour l'année scolaire 2022 - 2023, de la bourse nationale d'études attribuée à :– d'en donner valable décharge au comptable public et de verser au compte de l'établissement les sommes dues au titre de la scolarité de :	Nom (7) : Prénom (7) : Élève de cet établissement en classe de :
---	---

le solde éventuel étant mis à ma disposition pour reversement selon le mode indiqué ci-après (à préciser) :	Virement
---	-----------------

La dite procuration pourra être résiliée par mes soins sur simple demande faite par écrit au mandataire ci-dessus, au plus tard à la fin du trimestre précédant celui pour lequel la résiliation est demandée.

A Angers, le 1^{er} septembre 2022

Signature du représentant légal de l'établissement
Précédée de « bon pour acceptation »

« Bon pour acceptation »

A....., le...../...../2022

Signature du (2)
Précédée de « bon pour pouvoir »

Informations importantes à l'attention de la famille

- (1) Dénomination et adresse exacte de l'établissement
- (2) Nom et prénom du responsable légal ou de l'élève majeur (en majuscules)
- (3) Père - mère - tuteur - élève majeur
- (4) Adresse complète avec indication du code postal
- (5) Nom et prénom du Président de l'association gestionnaire de l'établissement
- (6) Compléter par la formule convenable
- (7) Nom et prénom de l'élève bénéficiaire de la bourse (en majuscules)